

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 29 MARS 2021

Le 29 mars 2021, à 19H30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire à huis clos à la salle des fêtes de LOGRON, sous la présidence de Madame RENVOIZÉ Marie-Laure, Maire.

Étaient présents : Renvoizé Marie-Laure, Babin Fabrice, Salmon Julien, Furet Gilles, Lambert Sylvie, Leroc Claudine, Binet Lorraine, Bousseton Nicolas, Chastagner Jocelyne, Marcault Jean-Luc, Hervet Cédric, , Beauchamp Vanessa, Leroy Jocelyne, Hyson Jérôme.

Absents excusés : Prudhomme Monique (pouvoir à Renvoizé Marie-Laure).

Madame Lambert Sylvie a été élue secrétaire de séance.

➤ PROJETS ÉOLIENS

Madame le Maire rappelle que depuis 2005 trois promoteurs éoliens ont été autorisés à effectuer **une étude de faisabilité** d'implantation d'éoliennes sur la commune de Logron.

A ce jour, quatre promoteurs ont rencontré des propriétaires de terres agricoles (commune et hors commune) pour la signature de baux emphytéotiques.

Ces projets soulèvent de fortes inquiétudes tant de la part des administrés de notre commune que des habitants des communes voisines (Saint Denis Lanneray, Dangeau, Gohory, Commune Nouvelle d'Arrou...).

Un collectif « Anti- éoliennes » a été créé pour collecter l'avis de certains de nos habitants. Il en ressort un pourcentage important de « contre ». Des remarques sont formulées quant aux propos tenus par certains des membres du collectif : diffamation à l'encontre des élus, critiques de certains agriculteurs, ... propos « hors sujet » éolien.

- Considérant la taille des éoliennes (200 mètres de hauteur) à proximité des habitations,
- Considérant que l'implantation des éoliennes altérerait de façon considérable les paysages, avec des conséquences désastreuses sur la faune (oiseaux migrateurs, espèces protégées, chauve-souris),
- Considérant que ce projet peut avoir un effet négatif sur les valeurs foncières immobilières - sur la santé humaine, physique et psychique,
- Considérant que ce type de projets, s'ils parvenaient à se réaliser, pourraient constituer un préalable à d'autres projets de même type sur notre commune et communes aux alentours,
- Considérant que ces projets portent atteinte au patrimoine historique (Châteaux de Chantemesle, de Bouthonvilliers ...),

Vu les points exposés ci-dessus le Conseil Municipal décide de délibérer. Messieurs Furet Gilles, Marcault Jean-Luc, Hyson Jérôme et Mesdames Lambert Sylvie, Prudhomme Monique (pouvoir à Madame Renvoizé Marie-Laure) ne participent pas au vote.

Après un vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents par 8 bulletins contre les projets éoliens et 2 bulletins neutres :

- AFFIRME son opposition : à l'implantation d'éoliennes sur son territoire et sur l'ensemble des territoires avoisinants ; à la prise de compétence par la Communauté de Communes du Grand Châteaudun,
- DEMANDE la prise en compte de ces éléments par les services de l'État.

Madame Lambert souhaite qu'un recensement global en amont sur l'ensemble du territoire du Grand Châteaudun soit réalisé pour connaître et faire connaître à la population concernée le nombre de mâts potentiels et son implantation géographique précise. Il s'agit aussi d'éviter de subir le « mitage » proposé par la multitude des promoteurs éoliens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30